

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01536
Numéro SIREN : 831 252 630
Nom ou dénomination : 1984 PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/008136



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur la transformation de

LA SARL 1984 PARTNERS

En Société par Actions Simplifiée

SARL 1984 PARTNERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €

Siège social :

651 Chemin des Hauts de Sainte Barbe

83190 OLLIOULES

RCS TOULON: 831 252 630



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Monsieur,

En ma qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé le 21 Juin 2021, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse sur la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (Article L.223-43)

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes arrêtés au 31 Décembre 2020 (12 mois) qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité font apparaître:

- Un chiffre d'affaires de 208 885€ au 31 Décembre 2020, contre 205 455€ pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 (12mois).
- Un résultat d'exploitation de + 136 849€ contre +142 442€ pour la clôture au 31 Décembre 2019.
- Un bénéfice net de 103 487€ contre un bénéfice de 106 868€ au 31 Décembre 2019.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 Décembre 2020 à + 141 236€ pour un capital social de 1 000€.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est envisagée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Mission du commissaire à la transformation (Article L.224-3)

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus au cours de l'exercice, le montant des capitaux propres déterminé est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur les valeurs des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dunkerque,

Le 29 Juin 2021

Christophe BERA

Commissaire aux Comptes